

LE TRAVAIL DES ENFANTS EN AFRIQUE

QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL DES ENFANTS?

- Le travail des enfants: toutes les formes de travail exercées par des enfants dont l'âge est inférieur à celui fixé par les normes de l'OIT (l'âge minimum général d'admission à l'emploi ne devrait pas être inférieur à 15 ans ou à l'âge de l'achèvement de la scolarité obligatoire, certaines exceptions pouvant être faites à ce principe).
- Les pires formes de travail des enfants: l'esclavage, la servitude pour dettes, la prostitution, la pornographie, le recrutement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés, le recrutement d'un enfant pour le trafic de stupéfiants et autres activités illicites et toutes les autres formes de travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des filles et des garçons de moins de dix-huit ans.

QUELLE EST LA SITUATION DES ENFANTS ASTREINTS AU TRAVAIL?

- Selon des estimations récentes de l'OIT, 246 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans seraient astreints au travail dans le monde. 179 millions d'entre eux exercent les pires formes du travail des enfants.
- Environ 2,5 millions d'enfants sont économiquement actifs dans les pays développés, 2,4 millions dans les pays en transition, 127,3 millions dans la région de l'Asie et du Pacifique, 17,4 millions en Amérique Latine et dans les Caraïbes, 48 millions en Afrique sub-saharienne et 13,4 millions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
- Les travailleurs de moins de 18 ans sont exposés à des dangers particuliers. Par exemple, aux États-Unis, le taux d'accident par heure ouvrée est presque deux fois plus élevé chez les enfants et les adolescents que chez les adultes. De même, une enquête réalisée en 1998 auprès des jeunes de 13 à 17 ans au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède a révélé des taux d'accident allant de 3 à 19 % chez les enfants travaillant avant et après l'école. Dans les pays en développement, une étude de l'OIT a établi que sur 100 enfants, les taux d'accident et de maladie allaient de 12%, soit un taux faible, chez les garçons travaillant dans l'agriculture à 35%, soit un taux élevé, chez les filles travaillant dans le secteur de la construction.
- C'est en Afrique que l'on compte le plus grand nombre d'enfants économiquement actifs : 41 pour cent des enfants du continent travaillent.
- En moyenne, plus de 30% des enfants africains entre 10 et 14 ans sont des travailleurs agricoles.
- Au Rwanda, on estime à 400 000 le nombre d'enfants au travail. Parmi eux, 120 000 exerceraient les pires formes du travail des enfants et 60 000 sont des enfants employés de maison.

- Une étude réalisée récemment par le Ministère du Service public et du travail du Rwanda sur les enfants travaillant dans la prostitution dans plusieurs grandes villes du Rwanda a révélé que 40% des enfants prostitués avaient perdu leurs parents, 94% vivaient dans des conditions de pauvreté extrême et 41% n'avaient jamais été scolarisés.
- En Tanzanie, on estime à 4 600 enfants le nombre d'enfants travaillant dans la petite industrie extractive.
- En Tanzanie, des enfants de huit ans creusent dans des mines de 30 mètres de profondeur pendant huit heures par jour, sans lumière ni ventilation appropriées, et sont constamment exposés à des risques d'affaissement de terrains mettant en danger leur santé et leur vie.
- Le Gouvernement du Kenya a récemment signalé que 1,9 millions d'enfants, entre 5 et 17 ans, travaillent. Seulement 3,2% de ces enfants ont atteint le niveau du secondaire et 12,7% n'ont pas suivi de scolarité officielle.
- Au Kenya, pendant la pleine saison de la récolte du café, il a été estimé que jusqu'à 30% des récolteurs étaient des enfants de moins de 15 ans.
- Selon le Gouvernement de la Zambie, 595 000 enfants travaillent en Zambie. Parmi eux, 58% ont 14 ans ou moins et par conséquent ne sont pas en âge de travailler, quelle que soit la forme du travail, en application de la Loi sur l'emploi des enfants.
- Au Zimbabwe, il a été estimé que 5 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont astreints au travail.
- Une enquête de l'IPEC sur les enfants travaillant dans la petite industrie extractive échelle à Madagascar a révélé que plus de la moitié (58%) avaient douze ans ou moins, seulement un tiers avaient la possibilité d'acquérir des compétences et la moitié étaient issus de famille dans une situation économique précaire vivant dans des conditions difficiles.
- En Afrique, on estime à 120 000 le nombre d'enfants de moins de 18 ans ayant été contraints à devenir des enfants soldats, des aides militaires, des messagers, des cuisiniers ou des esclaves sexuels.
- Au Mali, 10 000 à 15 000 enfants travaillent dans des plantations en Côte d'Ivoire. Nombre d'entre eux sont victimes de la traite des enfants.
- Au Maroc, on estime à 50 000 le nombre d'enfants travaillant en tant que domestiques.
- En Afrique occidentale, 35 000 enfants seraient soumis à une exploitation sexuelle à des fins commerciales.

ACTION DE L'OIT - EXEMPLES

Le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) est le plus grand programme de coopération technique au monde sur le travail des enfants. Depuis la création de l'IPEC en 1992, les programmes mis en œuvre dans plus de 70 pays ont eu un impact

considérable en parvenant d'une part à sortir des centaines d'enfants de leur lieu de travail, mais aussi en sensibilisant davantage le public à ce problème et en renforçant les capacités des institutions vis à vis du travail des enfants. En Afrique sub-saharienne, 10 programmes nationaux ont été lancés ou développés en 2000-2001, notamment au Ghana, au Nigéria, en Ouganda, en Zambie, au Mali, au Niger, au Burkina Faso, au Sénégal, au Togo et au Bénin. L'objectif de ces programmes est l'abolition des pires formes du travail des enfants, essentiellement dans l'agriculture et dans le secteur non structuré.

LES CONVENTIONS DE L'OIT

La Convention de l'OIT sur l'âge minimum (No. 138) a été ratifiée par 116 pays. Son but est de parvenir à l'abolition effective du travail des enfants n'ayant pas atteint l'âge de l'achèvement de la scolarité obligatoire ou, quel que soit le cas, des enfants de moins de 15 ans.

La Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (No. 182), ratifiée par 117 pays, porte sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, le terme " enfant " s'appliquant aux personnes de moins de 18 ans.

AUTRES NORMES INTERNATIONALES PERTINENTES

Les autres normes internationales pertinentes comprennent: La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC), énonçant les droits économiques, civils, culturels et sociaux des enfants. Le Comité des droits de l'enfant veille à l'application de la CRC, ratifiée par tous les membres des Nations Unies, à l'exception de deux ; puis, les Protocoles additionnels à la CRC (2000) élargissant les obligations de la Convention à la vente des enfants, la prostitution des enfants, la pornographie infantile et le recrutement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés.

Sources: OIT. Rapport global: Un avenir sans travail des enfants, Rapport I(B) Conférence internationale du travail, 90ème session, 2002, Rwandan IPEC Programme Fact Sheets, IPEC Fact Sheets, Central Bureau of Statistics and the Ministry of Finance and Planning of the Republic of Kenya 2001). The 1998/99 Child Labour Report, ILO/Republic of Zambia Central Statistical Office (1999). Child Labour Survey: Country Report, UNICEF (2001) "Profiting from abuse: An investigation into the sexual exploitation of children", Coalition Against the Use of Child Soldiers: AfricaReport, adresse électronique:

http://www.child-soldiers.org/reports_africa/executive_summary.html and Federation of Kenya Employer (1996). Report by the Federation of Kenya Employers on Child Labour in Commercial Agriculture.